

Perspectives historiques de l'ordre politique. Atelier animé par Sylvain Morin, professeur de SES à Versailles.

Compte rendu : X. Rambaud

Pourquoi un ordre politique ? Pour réguler la vie en société.

➤ **Quelle forme pour cet ordre politique ?** L'Etat :

- monopole de la violence physique.
- monopole fiscal.

La construction historique des Etats : résultat de lutte entre seigneuries confondant l'ordre politique, économique et social car le pouvoir est relié à la personne physique. Cette lutte conduit à la monopolisation de la violence et de la fiscalité par élimination (Guerres seigneuriales au moyen-âge, guerre de sécession aux USA...)

➤ **L'ordre politique n'est pas immuable :**

- nombreux exemples de dislocation étatique : Côte d'Ivoire, Somalie...où il n'y a plus le double monopole.
- revendications régionalistes / pouvoir européen...

➤ **Distinction Etat et Nation:**

- La construction étatique peut être différente de la construction nationale, donc il existe des constructions d'Etat-Nation différentes : Etat avant la Nation, Nation avant l'Etat.
- Liens avec les autres points du programme: Nation comme groupe social secondaire de grande taille, réseaux sociaux...

➤ Exemples de remise en cause de la souveraineté nationale avec des exemples d'ingérences extérieures dans l'ordre politique : soutien extérieur aux rebelles en Libye, devoir d'ingérence pour la santé, intervention d'experts européens dans le gouvernement grec...

Les formes institutionnelles de l'ordre étatique (Sylvain MORIN)

- Distinction Etat de droit (qui défend les droits individuels, permet le contrôle de la légalité de ses décisions, respecte les règles démocratiques dans l'élaboration des lois) / Etat totalitaire.
- Distinction Etat unitaire / Etat fédéral (où les Etats fédérés acceptent une perte de souveraineté au niveau des relations internationales, de lois sur la sécurité, sur l'économie...)
- Distinction démocratie représentative (les décideurs sont les vainqueurs d'une compétition électorale libre) / participative (démocratie électronique...) / délibérative (HABERMAS: délibération publique avant décision)